

Négociations conventionnelles

Chirurgiens-dentistes

6 avril 2018

Nouvelles propositions après séance du 5 avril 2018

1.Revalorisations des actes

- Revalorisation des actes d'avulsion de dents permanentes :
 - ✓ Valoriser davantage les actes avec alvéolectomie/sans alvéolectomie pour un montant de surcoût total équivalent
- Revalorisation des actes d'endodontie :
 - ✓ Valoriser davantage les actes réalisés avec pulpe non vivante / pulpe vivante pour un montant de surcoût total équivalent

Changements par rapport la séance du 5 avril:

2. Supplément pour handicap mental sévère

- 1ère étape : maintien de la définition des patients concernés de l'avenant 4 :

Les patients concernés seraient les bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou prestation de compensation du handicap (PCH) atteints de d'handicap mental et/ou psychique sévère.

- 2ème étape : élargissement de la population concernée dans le cadre d'un groupe de travail issu de la CPN, en lien avec les associations de patients, pour modifier cette définition par avenant dans les 6 mois après signature de la convention

3. Création d'un supplément pour les soins chirurgicaux prodigués aux patients en ALD sous anticoagulant (supplément = 20€ par acte)

- Précisions sur les patients concernés : sous AVK ou AOD (NACO) car risque hémorragique plus élevé.

Changements par rapport la séance du 5 avril:

4. Mesures en faveur des chirurgiens oraux (titulaires du DESCO)

- Consultation de spécialiste CS = 23€ (à l'instar des médecins titulaires de ces mêmes spécialités) ;
- L'avis ponctuel de consultant « avis ponctuel de consultant au cabinet du médecin spécialiste », effectué par le professionnel spécialiste à la demande explicite du médecin traitant et facturé dans les conditions définies à l'article 18 des dispositions générales de la NGAP.

Le tarif de cet avis de consultant serait facturable comme pour les médecins (50€ au 1er juin 2018).

- Possibilité de coter les coefficients modificateurs J et K figurant à la CCAM, à l'instar des médecins titulaires de ces mêmes spécialités. La mise en œuvre de cette mesure est conditionnée à la publication préalable d'une décision UNCAM modifiant la liste des actes et prestations prévue à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale.

5. Hausse des plafonds du panier RAC 0 et modéré

- Inlay-onlay composite: de 330€ à **350 €**
- Couronne monolithique zircone de 420€ à **440€**
- CCM 2^{ème} prémolaire (RAC modéré) de 520€ à **550€**

6. Revalorisation des plafonds CMUC pour certains actes

- Réparation de prothèses amovibles (RPN)
- Prothèses amovibles transitoires

Autres sujets à aborder :

- Modifications du devis pour prendre en compte l'obligation de proposition au patient d'une offre à RAC 0 et les précisions à apporter sur le type de prothèse

2. Réduction du reste à charge pour les assurés : répartition des couronnes dentoportées dans les 3 paniers de soins selon la localisation

	INCISIVES	CANINE	1° PM	2° PM	1° M	2° M	3° M
METALLIQUE	290						
CERAMIQUE MONOLITHIQUE (zircone)	440				440		
CERAMOMETALLIQUE	500		550				
CERAMIQUE MONOLITHIQUE (hors zircone)	500		550				
CERAMOCERAMIQUE							
METALLIQUE PRECIEUX							

Panier RAC 0
Panier RAC Modéré
Panier Tarifs libres

- couronnes « essentielles » dans le panier RAC0 : couronnes esthétiques sur le secteur antérieur (CCM et céramique monolithique), fonctionnel sur le secteur postérieur (métalliques)
- tarifs différenciés afin de conserver une distinction entre les matériaux : une full zircone est moins coûteuse en laboratoire qu'une céramo-métallique
- liberté tarifaire sur les couronnes en métal précieux et les couronnes céramo-céramiques quelle que soit la localisation

2. Réduction du reste à charge pour les assurés

Panier RAC 0	Honoraires (M€)	Qté (millions)	Panier RAC modéré	Honoraires (M€)	Qté (millions)	Panier tarifs libres	Honoraires (M€)	Qté (millions)
1 - Couronnes dentoportées	888,5	1,9	1 - Couronnes dentoportées	394,0	0,8	1 - Couronnes dentoportées	741,5	1,3
Couronne HBLD036 Céramique-monolithique (zircone)- hors molaires	66,0	0,2	Couronne HBLD036 Céramique-monolithique (zircone)-molaires	81,1	0,2	Couronne HBLD036 Céramo-céramique-Total	213,2	0,3
Couronne HBLD036 Céramo-métallique- incisivo- canin- premolaire1	563,2	1,0	Couronne HBLD036 Céramo-métallique- premolaire2	281,8	0,5	Couronne HBLD036 Céramo-métallique- molaires	528,3	1,0
Couronnes métalliques-Total	206,3	0,6	Couronne HBLD036 Céramique-monolithique (hors zircone)- premolaire2- molaires	31,1	0,1	2 - Inlays-cores	213,9	0,7
Couronne HBLD036 Céramique-monolithique (hors zircone)- incisivo- canin- premolaire1	53,0	0,1	2 - Inlays-cores	232,2	0,8	3 -Couronnes transitoires	44,4	0,7
2 - Inlays-cores	273,4	1,1	3 -Couronnes transitoires	29,4	0,5	4 - Bridges	114,9	0,2
3 -Couronnes transitoires	89,9	1,5	4 - Bridges	404,1	0,3	Adjonctions Bridges CCM/CCC-Tot	85,2	0,2
4 - Bridges	114,6	0,1	Bridges céramo-métallique-Total	376,9	0,2	Adjonctions Bridges métalliques toutes localisations-Total	7,4	0,0
Bridges métalliques toutes localisations-Total	20,4	0,0	Bridges mixtes-Total	27,2	0,0	Bridges céramo- céramique-Total	22,4	0,0
Bridge céramo-métal incisivo- canin	94,2	0,1	5 - Inlays/Onlays composite	35,5	0,2	5 - Inlays/Onlays céramique	63,6	0,2
6 - Prothèses adjointes et réparati	471,0	1,3	6 - Prothèses adjointes et réparati	672,4	0,8	6 - Prothèses adjointes et réparati	22,3	0,0
Prothèses amovibles à base résine hors transvisées et supra-implantaires-Total	366,8	0,5	Prothèses amovibles à base métallique-Total	641,2	0,6	Prothèses amovibles à base résine transvisées et supra-implantaires-Total	22,3	0,0
Réparations de ces prothèses	104,2	0,9	Réparations de prothèses	31,2	0,2	7 - Couronnes implantoportées	393,6	0,6
Total général	1 837,4	6,0	Total général	1 767,7	3,3	8 - NPC	0,7	0,0
	35%	46%		34%	25%	9 - NC	2,8	0,0
						Total général	1 597,8	3,8
							31%	29%